



REPERES



PARTENARIAT ÉDUCATIF GRUNDTVIG 2009-2011

Les systèmes et régimes politiques



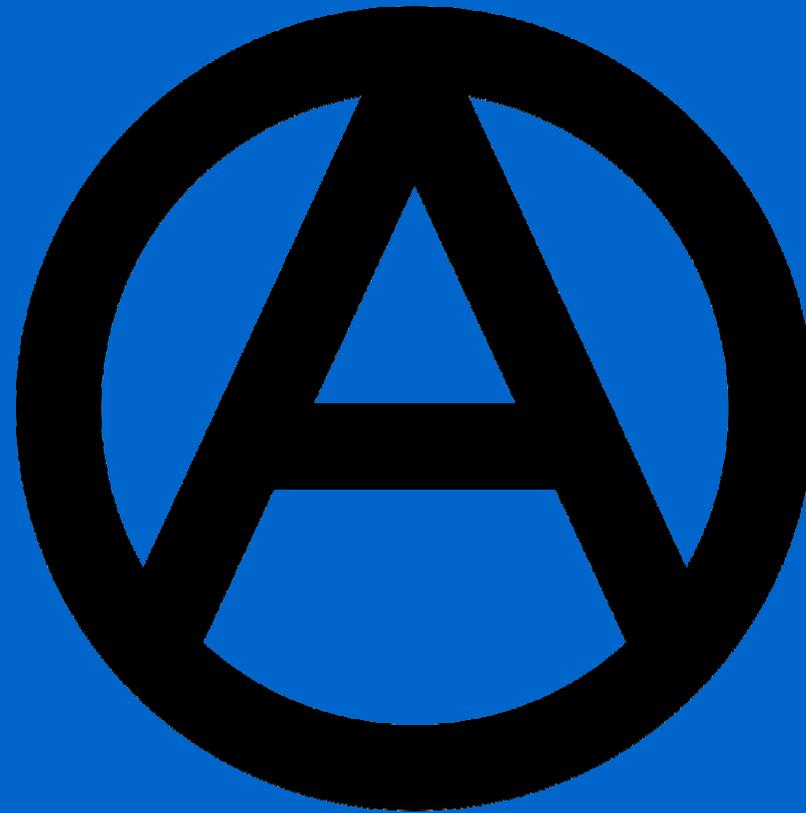
Absolutisme

- La notion définit un régime politique du début de l'époque moderne qui d'une perspective traditionnelle était défini par le règne d'un souverain dont le pouvoir était attaché à sa personne même et qui régnait sans participation d'institutions étatiques.
- Le terme « absolutisme » sert également à désigner l'époque de l'histoire européenne entre les guerres de religion du 16ème jusqu'au début du 17ème siècle et les révolutions de la fin du 18ème siècle qui était marquées par ce régime politique.
- Le souverain s'appuie sur cinq piliers de pouvoir : sur son armée permanente, sur la justice et la police, sur l'administration dont le roi est à la tête, sur la noblesse à la cour, l'Eglise de l'Etat (le clergé) et le mercantilisme, une politique et théorie économique propre à l'absolutisme dont l'objectif est la bonne santé du budget de l'Etat. Afin d'atteindre ces objectifs tous les moyens pouvaient être mis en œuvre



Anarchie

- ☀ La notion d'*anarchie* définit un régime politique caractérisé par l'absence d'un gouvernement. C'est un terme surtout utilisé dans la philosophie politique où l'*anarchisme* propage un tel ordre social. Dans les relations internationales, par contre, la notion décrit, surtout dans les théories réalistes, la situation du système international des Etats.
 - ☀ Le raisonnement sur l'anarchie a déjà commencé dans l'antiquité. Mais la notion *anarchie* n'est créée qu'au 19ème siècle en tant qu'anti-mouvement et anti-concept politique à la monarchie et à la démocratie.
 - ☀ A l'origine, dans l'antiquité hellénique, l'anarchie signifiait l'absence du souverain absolu, dérivée de la personne de l'archonte* qui a été créée après les dynasties royales.
- * Dans la plupart des cités grecques, dont Athènes, les archontes sont les titulaires des charges les plus élevées, qui avaient d'importantes fonctions judiciaires et politiques.



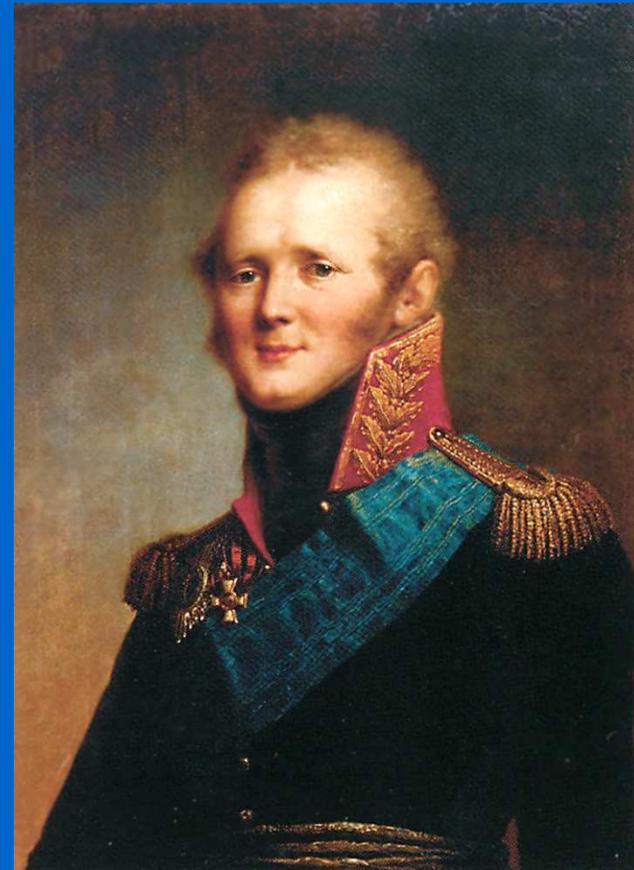
Aristocratie

- ✿ La notion d'*aristocratie* désigne, dans l'histoire de la pensée politique, la gouvernance d'un groupe de quelques élites. Cela veut dire qu'un nombre relativement petit d'individus, particulièrement capables, assure la gestion de l'Etat. Cependant, il n'est pas défini en quoi cette capacité de régner se caractérise.
- ✿ Le sens originare du mot est « *le règne des meilleurs* ». Dans la réalité politique, cela allait souvent de paire avec l'appartenance à la classe noble. Pour cette raison, l'aristocratie est dès l'antiquité le règne de la noblesse.



Autocratie

- ✿ Le terme d'*autocratie* signifie « qui tire son pouvoir (*cratie*) de lui-même (*auto*) ». En tant que système ou bien régime politique, l'autocratie unifie l'ensemble des compétences du système politique en une force centrale et ne prévoit dans aucune manière la participation du peuple au pouvoir de l'Etat. Celui qui porte ces compétences peut être un particulier (par exemple un dictateur) ou un groupe (parti, junte ou un comité). Sous autocratie on entend entre autre la monarchie absolue et la dictature.



Démocratie

- ☀ Dans la Grèce antique, la démocratie désignait tout d'abord le règne direct du peuple. Puisque à cette époque-là, seul un groupe sélectionné de citoyens a eu le droit de participation politique, la notion *peuple* était très restreinte de sorte que dans la Polis grecque les réunions populaires étaient réservées aux hommes.
- ☀ De nos jours, la démocratie est employée la plupart du temps pour dénommer des régimes politiques dont la base du règne émane d'une compréhension large et pluraliste de *peuple* qui prévoit des droits de participation pour l'ensemble des citoyens.
- ☀ Pour qu'une décision satisfasse aux standards démocratiques moyens, outre le principe de la majorité, d'autres critères doivent être remplis. Le monnayage concret de ces critères dépend du système électoral respectif.
 - Le suffrage universel : Chaque personne qui dispose du droit de vote peut participer aux élections et votes (suffrage direct ou suffrage indirect).
 - Le suffrage égal : chaque électeur a le même pouvoir électoral (le même nombre de voix)
 - Le suffrage libre : Aucune astreinte ne doit être exercée.
 - Le vote à bulletin secret : Pour garantir le suffrage libre, on vote souvent en secret. En outre, il doit être donné assez de temps pour prendre sa décision.
- ☀ Comme résultat à la liberté de se porter candidat (suffrage indirect), il est possible qu'il y ait seulement un candidat électoral. Une vraie décision ne peut être trouvée que s'il y a plusieurs alternatives. Pourtant, une élection est aussi considérée démocratique s'il n'y a qu'une alternative pourvu que les autres critères démocratiques soient respectés.
- ☀ Une démocratie présuppose la maintenance des droits fondamentaux. En particulier, cela s'applique à :
 - la liberté d'opinion et à la liberté de presse : Un libre échange d'opinions et de points de vue doit être préalable à une décision politique.
 - La liberté d'organisation/ d'association : La liberté de former des partis libres et des organisations.



Dictature

- ☀ La dictature est un régime politique qui se caractérise soit par un seul gouvernant, le dictateur, ou par un groupe de personnes gouvernantes (par exemple un parti, une junte ou une famille) dont le pouvoir est illimité.
- ☀ A la différence de la démocratie, un dictateur ne justifie pas sa prétention à la domination (littéralement : son droit d'obtenir le pouvoir) par les élections libres. La notion *dictature* à pour condition son illégitimité. Cela veut dire soit qu'elle a destitué un système politique légitime, soit qu'elle n'a pas d'origine légitime ou constitutionnelle. Le dictateur tire sa légitimation généralement d'un danger ou d'une crise d'Etat particuliers qu'il pourrait parer.



Monarchie

- La notion de monarchie définit « *pouvoir en un seul* ». Elle dénomme un système ou bien un régime politique où un monarque occupe le poste de chef d'Etat (et forme ainsi le contre-point à la république). L'amplitude du pouvoir du monarque peut varier selon la forme de la monarchie : ce spectre va d'un pouvoir minimal (monarchie parlementaire) à travers un pouvoir limité par une constitution (monarchie constitutionnelle) à un pouvoir universel, illimité (monarchie absolue).
- De surcroît, on distingue la monarchie héréditaire et la monarchie élective. Dans la première forme de monarchie, le souverain est nommé selon le principe de l'hégémonie, dans la deuxième par une élection (dans la plupart des cas, à vie). Dans les monarchies héréditaires, le droit divin légitime en règle générale la domination du monarque. De même, une vénération du monarque en tant que déité ou personne d'origine divine est possible.



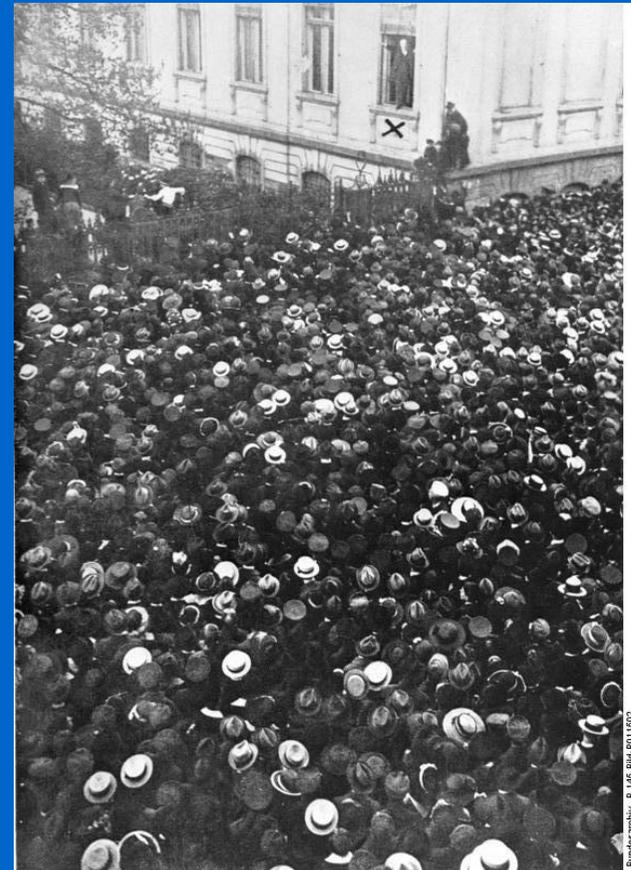
Régime militaire

- Un régime militaire indique un système politique dont le pouvoir exécutif dérive de l'armée.
- Des régimes militaires purs sont rares. Dans les développements historiques, il existait plutôt des métissages où il y avait des régimes civils qui étaient dominés en sous-main par l'armée. C'est ainsi que des gouvernements civils n'obtiennent pas le pouvoir politique entier et peuvent être démissionnés par une intervention militaire de ses propres forces armées ou être contrôlés autrement.
- Des raisons pour une telle intervention peuvent être la garantie de la stabilité ou la maintien du statu quo. Dans des pays dominés par l'armée, la marge de son pouvoir va du droit de veto jusqu'à l'absorption complète du pouvoir étatique. Le régime militaire qui en résulte peut être de courte durée (deux à quatre ans) jusqu'au rétablissement de l'état voulu par l'armée ; mais il peut également être de nature permanente.



République

- ☀ La république est un système politique qui s'attache à la communauté et au bien commun. Depuis l'antiquité romaine et surtout depuis la révolution française, elle est avant tout envisagée comme un contre-modèle à la monarchie. Selon la conception moderne, elle est un régime politique où le peuple est à la base de l'Etat, ce qui lui confère sa légitimité, et y détient la majorité des pouvoirs.
- ☀ Pourtant, le fonctionnement intérieur de la république peut différer d'un Etat à l'autre. Les républiques à gouvernement démocratique sont majoritaires, mais ne constituent pas un modèle unique. Le caractère républicain indique seulement l'absence d'un souverain monarchique. Tout autre régime politique est envisageable. La participation du peuple à la création de la volonté étatique n'est pas forcément un critère républicain.



Totalitarisme

- ☀ Le totalitarisme désigne, en Sciences politiques, une forme de règne dictatorial qui, à la différence d'une dictature autoritaire, prétend avoir une influence sur toutes les sphères sociales. Ce principe est souvent lié à la volonté de créer un « nouveau homme ».
- ☀ Alors qu'une dictature autoritaire essaie de maintenir le statu quo, une dictature totalitaire exige que les citoyens dominés participent de manière active à la vie politique et veut un développement de cette vie politique dans une direction dictée par l'idéologie respective.
- ☀ Ainsi, le totalitarisme s'appuie généralement sur les organisations populaires et de masses qu'il mobilise en permanence. Il exclut toute forme d'opposition, allant jusqu'à la destruction morale et physique des personnes qui s'opposent réellement ou partiellement à la prétention à la domination (droit d'obtenir le pouvoir) totalitaire.





Crédits

© Bundesarchiv Koblenz www.bundesarchiv.de

© Deutsches Strumpfmuseum

© Deutscher Bundestag

© merkur-online

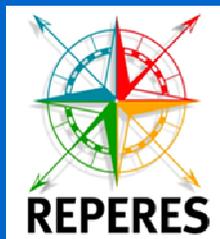
© Wikimedia



AUTEUR ET © : THOMAS HECKEBERG, *EUNET*, 2011

L'enseignement, c'est d'abord le partage des connaissances, la transmission et l'échange de savoirs. La présente présentation peut être utilisée librement dans le cadre de formations scolaires et extra-scolaires non lucratives. Pensez libre et citez la source !

Avertissement : ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Ce document reflète uniquement les opinions de l'auteur. Les partenaires et la Commission ne sauraient être tenus responsables de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qui y sont contenues.



REPERES



PARTENARIAT ÉDUCATIF GRUNDTVIG 2009-2011

Avec le concours des Agences nationales :

